

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

19

L'An **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **SEPT JUIN** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le trente et un mai, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents :

M. Michel COUTIN, Maire

MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER, M. Marc MILLET-URSIN, et Stéphane RECOQUE, Adjoint

MME Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES, Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JULLIEN et MM Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Marc BERTON, Pierre DEMAISON, Philippe CHAPPET, Nicolas SALLAZ, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et M. Richard FORSSARD Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Mme Monique PETIT a donné pouvoir à M. Demaison

Mme Maria ABRUNHOSA a donné pouvoir à Mme Littoz

Mme Michèle MADDALENA a donné procuration à M. Millet-Ursin

Mme Sophie PIAIA a donné procuration à Mme Forestier

Mme Angélique GELIS a donné procuration à Mme Charles.

M. Michel VINCENT a donné procuration à M. Chappet

M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Gourdin

M. Hubert BERTHOLLET, absent.

Secrétaire de Séance M. Stéphane RECOQUE

N° 2023-034

**Convention de
coopération entre les
Communes de Lathuile
et de Doussard en vue
de l'approvisionnement
en eau potable.**

LE MAIRE EXPOSE

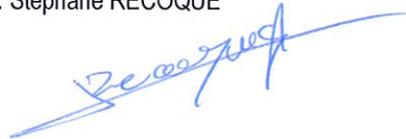
Suite aux incidents de distribution d'eau potable sur la commune de Lathuile à l'été 2022, des travaux d'interconnexion ont été réalisés afin de pallier d'éventuelles nouvelles défaillances. Afin de finaliser ce partenariat solidaire entre les Communes de Doussard et Lathuile, une convention de coopération en vue de l'approvisionnement en eau potable de la Commune de Lathuile et de la mise en place d'un secours réciproque. Le projet de convention est présenté en annexe 15 de la présente note. Elle a pour objectif de facturer les volumes d'eau potable servis par l'une des communes à l'autre commune défaillante, elle a reçu l'avis favorable de la commission des finances du 31 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL**APRES AVOIR DELIBERE****DECIDE, à la majorité : 15 voix contre**

DE NE PAS APPROUVER le projet de convention de coopération entre les Communes de Lathuile et de Doussard en vue de l'approvisionnement en eau potable telle que présentée en séance.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
M. Stéphane RECOQUE



Le Maire,
Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le